



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle municipale de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110 chemin Principal, le **mardi 15 janvier 2019** à compter de **17 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur Benoit Proulx.

Est absent :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 15 janvier 2019

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2018

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 15 janvier 2019 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. RÉSOLUTIONS

- 4.1 Acquisition d'un véhicule pour la division Enquête
- 4.2 Formation donnée par l'Université du Québec- directeur de police
- 4.3 Contrat d'assistance et de support informatique pour une durée limitée
- 4.4 Autorisation à disposer de trois (3) véhicules excédentaires

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 15 janvier 2019



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

2019-01-001

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2018, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2019-01-002

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 15 janvier 2019 totalisent un montant de 222 367,06 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 236 707,77 \$ pour la période du 20 décembre 2018 au 15 janvier 2019;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 15 janvier 2019 au montant de 222 367,06 \$.

2019-01-003

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 20 décembre 2018 au 15 janvier 2019 au montant de 236 707,77 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LA DIVISION ENQUÊTE

CONSIDÉRANT QUE le budget 2019 prévoit l'acquisition de trois véhicules dont un pour la division Enquête;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur, M. Patrick Denis;

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

EN CONSÉQUENCE,

D'APPROUVER l'acquisition d'un véhicule Nissan Rogue 2017 usagé, pour une somme ne pouvant excéder, après les taxes applicables, vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze dollars (24 375 \$).

D'AUTORISER le directeur administratif, monsieur Yvon Lemelin, et/ou le directeur, monsieur Patrick Denis, à signer tout document relatif à l'acquisition dudit véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 FORMATION DONNÉE PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC-DIRECTEUR DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE la formation est une méthode pour améliorer l'efficacité et l'effervescence des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Régie que ses employés reçoivent de la formation;

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec a développé un cours spécifiquement adapté pour les dirigeants des services municipaux oeuvrant en sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de police désire suivre la formation donnée dans un programme court, première étape du cheminement vers l'obtention d'une Maîtrise en gestion des ressources humaines en sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'AUTORISER le remboursement au directeur de police, monsieur Patrick Denis, des frais relatifs à son inscription au programme de formation 2ème cycle en gestion des ressources humaines en sécurité publique, débutant à la session d'hiver 2019, dispensé par l'Université du Québec, le tout en accord avec la politique de remboursement des frais de formation de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-004

2019-01-005



4.3 CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE SUPPORT INFORMATIQUE POUR UNE DURÉE LIMITÉE

CONSIDÉRANT l'importance pour la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes d'exercer ses activités dans un environnement informatique sécuritaire et à niveau, compte tenu des nouvelles technologies et des standards élevés du secteur dans lequel elle opère;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis, directeur de police, et de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, de trouver une ressource externe, pour une durée temporaire, afin de mettre en branle ou de compléter certains projets informatiques qui ne peuvent être réalisés à l'intérieur des heures de support informatique disponibles en vertu de l'entente de fourniture de services avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2019-01-006

QUE le conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes autorise monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, à trouver une telle ressource, pour une durée maximale de 16 semaines, à raison de 15 heures par semaines, à un tarif horaire ne pouvant excéder 80,00 \$, avant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 AUTORISATION À DISPOSER DE TROIS (3) VÉHICULES EXCÉDENTAIRES

CONSIDÉRANT le retrait à venir de la route de trois (3) véhicules en accord avec le plan de remplacement de la flotte de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que lesdits véhicules seront remplacés par des véhicules en accord avec le plan de remplacement de la flotte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

2019-01-007

D'AUTORISER monsieur Patrick Denis, directeur de police ou monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, à agir au nom de la régie pour disposer des trois (3) véhicules et à signer tout document relatif à cette disposition et aux transferts de titres de propriétés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

n/a

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

QU'à 17h45, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-008


Monsieur Benoit Proulx
Président


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier